*Aux Députées et Députés*
*Membres du Club des Communes*

Corminboeuf, le 4 octobre 2025

**Objets de la session d'octobre 2025 concernant les communes**

Madame la Députée, Monsieur le Député, Chères et Chers Membres,

Les membres du comité du Club des communes du Grand Conseil se permettent de vous faire part de leur détermination par rapport aux objets parlementaires concernant les communes et qui sont soumis à votre appréciation lors de la prochaine session du Grand Conseil.

**MA 07.10.2025 Pt. 3**
**Loi sur l'assainissement des finances de l'Etat**

Le comité du Club des communes entre en matière sur le projet de loi nécessaire à assainir les finances cantonales qui se trouvent dans une impasse structurelle.

Cependant, reporter les charges sur d'autres collectivités ne fait que déstabiliser les institutions, en particulier, dans notre canton qui connaît la plus forte évolution démographique de Suisse. D'ailleurs, nous constatons que ce paramètre vital n'est jamais considéré dans les réflexions et les projections.

Le PAFE a fait l'objet d'un atelier stratégique de l'ACF réunissant les élus et spécialistes communaux des finances pour analyser les mesures soumises en consultation.

Au terme de cet atelier et sur leur initiative, la centaine de représentants des communes ont déposé la résolution et voté de manière unanime en demandant à ce que l'Etat prenne ses responsabilités et soumette une augmentation d'impôts cantonaux nécessaire pour assurer ses prestations. La cote se trouve actuellement à 96% et libère donc une marge pour atteindre le 100%, comme le relève la prise de position de l'ACF. Le comité du Club des communes tient à porter cette résolution à connaissance des membres du Grand Conseil.

Le comité du-Club des communes a pris note que le projet du Conseil d'Etat ne retient pas la proposition de modification du coefficient.

Il relève cependant que les mesures de gel de la progression à froid et le plafonnement des déductions fiscales pour les trajets en transport individuel motorisé déguisent des impôts qui se reportent sur les Fribourgeoises et les Fribourgeois. Selon les estimations, elles se montent à environ CHF 70 mios. La différence avec la mesure visant à augmenter les impôts est que ces impôts déguisés n'offrent pas la maîtrise structurelle et législative comme le permettrait le coefficient, qui est d'ailleurs, l'instrument utilisé par les législatifs communaux, à la hausse et à la baisse, pour gérer leurs finances quand cela est structurellement nécessaire.

La pression du budget ne devrait pas entamer la nécessité d'une option de politique structurelle ni la cohérence des mesures. En cela, deux paraissent contraires et improductives pour l'efficacité de nos politiques publiques : l'intervention sur le trafic local et régional des voyageurs. Elles feront l'objet d'amendements déposés par un représentant du Club des communes.

JM / BG

**ME 08.10.2025 Pt. 6**
**Suspension avec effet immédiat des décisions de taxation de la plus-value et de la facturation - demande de classement**

Le comité du Club des communes prend acte du classement.

**JE 09.10.2025 Pt. 4**
**Loi modifiant la loi fribourgeoise sur les allocations familiales (Modification des articles 10 et 14 al. 2)**

Le comité du Club des communes entre en matière sur le projet de modification légale. Il relève que les communes auront l'obligation de fournir gratuitement les renseignements nécessaires à l'examen du droit aux allocations familiales aux organes chargés de l'application de la présente loi.

Cette obligation n'est pas contestée, mais c'est l'occasion de mettre en évidence que, cumulée à toutes les autres obligations de ce type, les communes alimentent les services de l'Etat gratuitement, tandis que les demandes des communes à l'Etat sont soumises à émoluments, lesquels qui vont certainement encore augmenter.

**VE 10.10.2025 Pt. 3**
**Introduisons un impôt équitable !**

Le comité du Club des communes relève qu'il s'agit de considérations partisanes sur lesquelles il renonce à se positionner.

**VE 10.10.2025 Pt. 6**
**Un Plan d'assainissement ! Une aubaine pour le climat et la biodiversité ?**

Le comité du Club des communes partage l'avis du Conseil d'Etat et soutient ses conclusions, en particulier par rapport à la mesure 7 concernant la déduction fiscale pour les trajets en transport individuel motorisé. Elle est traitée dans la LAFE.

JM

**VE 10.10.2025 Pt. 9**
**Modification de l'article 16 de la loi sur la mobilité entrée en vigueur en janvier 2023**

Le comité du Club des communes prend acte que si l'objectif de la motion est en lien avec la LAFE, elle devient nulle et non avenue puisque la mesure a disparu entre la première version mise en consultation publique et la version soumise au Grand Conseil.

En vous remerciant pour votre attention et votre soutien, nous vous adressons, Madame la Députée, Monsieur le Député, Chères et Chers Membres, nos salutations les meilleures.

**CLUB DES COMMUNES DU GRAND CONSEIL**

Jacques Morand
Président

Micheline Guerry-Berchier
Secrétaire